



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Carburants et fioul domestique

Question écrite n° 31024

Texte de la question

Constatant une baisse du pétrole de l'ordre de 25 à 30 p 100 dans les milieux de production mondiaux, d'une part, et le maintien du dollar à un cours relativement bas, d'autre part, M Pierre Micaux demande à M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, de lui expliquer pour quelles raisons cette baisse n'est pas repercutée à la pompe, au profit de l'utilisateur.

Texte de la réponse

Reponse. - Le prix du pétrole brut a effectivement baissé au deuxième trimestre de 1990 : le cours du Brent était, en effet, à 18,15 dollars le baril au début du mois d'avril 1990, en moyenne à 16,30 dollars au mois de mai et à 15 dollars en juin, ce qui représente une diminution globale de 20 p 100. Cependant, au cours de cette même période, les cours internationaux des produits raffinés sont restés pratiquement stables, ce qui explique que les prix à la pompe n'ont baissé que de 1 p 100 passant en moyenne de 5,25 F à 5,20 F pour le supercarburant. Naturellement, les événements du Proche-Orient ont profondément modifié l'état du marché. Les cours du pétrole brut, comme ceux des produits raffinés, ont connu un fort emballement. Dans ce contexte tendu, le Gouvernement a décidé de plafonner, entre le 9 août et le 14 septembre derniers, les prix du carburant alors que certains opérateurs français commençaient à procéder à des hausses de précaution significatives, au-delà du renchérissement effectif des coûts d'approvisionnement. Le décret du 8 août imposait aux opérateurs de ne repercuter dans les prix que les coûts d'approvisionnement réels, avec les décalages habituels correspondant au délai d'acheminement des produits jusqu'au stade final. Alors que le marché international se détend, le Gouvernement est naturellement très attentif à une repercussion rapide de la baisse des cours internationaux sur les prix à la pompe. Cette baisse est d'ailleurs sensiblement accentuée par la baisse du dollar. L'existence de réseaux concurrents de distribution des carburants en France devrait, en principe, empêcher les opérateurs de gonfler leurs marges de distribution de manière excessive.

Données clés

Auteur : [M. Micaux Pierre](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31024

Rubrique : Pétrole et dérivés

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juillet 1990, page 3091